

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} août à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence d'Evelyne NICOL-HEIMBURGER

Etaient présents : Mmes CASSAN, NICOL-HEIMBURGER, MM. COLLI, GREGOIRE, POUSSARDIN.

Représentés : M. GENTILHOMME à MME CASSAN, M. RAFFY à M. GREGOIRE

Absents/Excusés : M. GUIBERT, MME VASSILIEFF

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Madame le Maire demande aux Maires adjoints et conseillers s'ils approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024. **L'approbation est faite à l'unanimité.**

Choix du transporteur scolaire pour la rentrée 2024

Vu l'appel d'offre en date du 18/06/2024,

Vu l'offre de l'entreprise Cars Delbos du 05/07/2024 d'un montant de 220,00 € TTC/jour,

Considérant qu'il n'y a eu qu'une seule offre,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre des Cars Delbos et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention.

Vote du tarif de la cantine pour la rentrée 2024

L'APEAI a fixé le prix du repas à 5,20 euros à compter du 1^{er} septembre 2024.

Pour tenir compte de cette augmentation, il est proposé de fixer le prix du repas pour les familles à 4,90 euros pour l'année 2024-2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix du repas à 4,90 euros pour 2024-2025 et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'avenant à la convention avec l'APEAI.

Avis sur le PLUI du Grand-Figeac arrêté

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet de PLUI arrêté par le Grand-Figeac, document transmis aux conseillers préalablement à cette séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable au projet de PLUI.

De demander de prendre en compte les observations suivantes :

- La commune de Camburat s'interroge sur le devenir des terres polluées de l'ancien site minier Amédée et sur les SIS établis révélant une pollution des sols avérée mais probablement sous-estimée.

- La nécessité de la dépollution et/ou de la réhabilitation des sols à ce jour n'est pas évoquée.

- Certaines parcelles choisies pour être constructibles ne correspondent ni aux préconisations faites par la Commune ni aux demandes des propriétaires.

Compétence assainissement collectif du SIAEP Camburat Planioles

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans sa délibération n° DE_2024_011 du 1^{er} juillet 2024, le SIAEP Camburat Planioles a choisi de prendre la compétence assainissement collectif dite « compétence à la carte » et de modifier ses statuts afin d'intégrer cette dernière et permettre également la nomination de 3 délégués suppléants au sein du comité syndical.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord pour que le SIAEP Camburat Planioles prenne la compétence assainissement collectif dite « compétence à la carte » et modifie ses statuts.

Suppression/création de poste adjoint administratif

Madame le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable du CST pour l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif en charge du secrétariat de Mairie.

L'assemblée délibérante décide : la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires et simultanément la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2024.

Le Maire

Le secrétaire de séance